



**COLLECTIF DES CITOYENS  
BRICY / HUÊTRE / COINCES**  
[Collectif.citoyens.bhc@gmail.com](mailto:Collectif.citoyens.bhc@gmail.com)

Facebook « Projet méthaniseurs en Beauce mobilisons-nous »  
Membre du CNVMch



**Référent BRICY**  
**M CHAPEAU Tony,**  
**197, route de Huêtre**  
**45310 BRICY**

**MAIRIE DE BRICY**  
**A l'attention de Monsieur Le Maire**  
**A l'attention de l'ensemble des**  
**Adjointes et Conseillers Municipaux**  
Place de la Mairie  
45310 BRICY

Bricy,  
Le 30 mai 2021,

**Objet :** Unité de Méthanisation Bricy

**Lettre recommandée avec accusé réception**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

Le collectif des citoyens de Bricy Huêtre et Coinces s'interroge à nouveau sur certains aspects du projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Bricy.

Conscient que l'implantation de cette unité de méthanisation est un projet privé qui relève d'une procédure d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et que c'est de la compétence de la Préfecture du Loiret d'accorder ou non le permis de construire.

Néanmoins, dans la procédure, il semble que l'avis de la mairie soit requis. En l'occurrence, vous avez déjà émis un avis favorable à la réalisation du projet avec toutefois une réserve portant sur la voirie donnant accès au site.

Bien que cet avis ne soit que consultatif, ne devrait-il pas représenter l'opinion public et les craintes sur les nuisances que va engendrer cette unité sur la commune Bricy et les communes limitrophes.

A cet effet, le collectif citoyens a recueilli l'avis des habitants de la commune de Bricy par le biais d'une pétition. Sur 180 foyers, 165 ont été sollicités et 121 signatures ont été obtenues, et il en résulte que 74 % des foyers rencontrés sont contre ce projet.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt que pourrait avoir la commune avec l'implantation d'un tel projet dans la mesure où il n'y a pas de taxe sur les unités de méthanisation et qu'il n'y a aucun accord avec GrDF sur des tarifs préférentiels pour les habitations équipées au gaz. De plus, la RE2020 interdit le chauffage au gaz des constructions neuves à partir de 2021. Quant à la création d'emploi, on ne peut pas dire qu'avec deux ou trois employés, le site devienne un bassin d'emplois.

Nous sommes donc inquiet de devoir subir un projet qui suscite des nuisances et des risques pour un intérêt économique privé dont les bénéfices écologiques restent encore à prouver.

Quant aux inquiétudes sur les nuisances apportées par les unités de méthanisation, bien que les porteurs du projets ont pu valoriser cette installation qui entre dans l'aire de la transition écologique lors de leur présentation du vendredi 23 avril 2021 à la salle des fêtes de Bricy, il s'avère tout de même que ce type de d'installation présente bien des inconvénients.

A ce titre, il suffit de regarder les articles de presses, les comptes rendus officiels et les témoignages des riverains sur les communes où sont déjà implantées des unités de méthanisation. Inutile de vous informer qu'il y a beaucoup d'articles sur les nuisances et les effets néfastes sur l'environnement.

Aussi, lorsque le projet vous a été présenté, les porteurs du projet ont-ils été en mesure de pouvoir vous garantir :

1° qu'il n'y aura pas d'odeur ? Compte tenu des vents de Beauce, il est difficile d'imaginer qu'il y aura pas de retour d'odeur de l'unité en elle même, des camions et au moment de l'épandage du digestat, et encore plus autour des premières habitations situées à moins de 500 mètres ;

2° que la distance d'épandage par rapport aux habitations sera respectée compte tenu de la ruralité du village avec des champs mitoyens aux habitations ? Par ailleurs, cet épandage ne fera l'objet d'aucun contrôle administratif sauf dans le cas où il serait vendu sur le marché. L'absence de contrôle soulève donc des interrogations concernant sa composition.

3° qu'il n'y aura pas de lisier animal comme l'a indiqué un éleveur de Lignerolles lors de la réunion d'information du 23 avril dernier ?

4° qu'il n'y aura pas de danger aux abords des écoles qui ne sont pas équipées de barrières de sécurité ?

5° qu'il n'y aura pas de risque pour les riverains, les élèves et les enfants de Bricy et des villages voisins qui se rendront à pieds ou à vélo aux différents équipements situé dans le coeur de Bricy (City Stade, Salle des fêtes, Boite à livres place de la mairie, machine à pain, etc. ) ?

6° qu'il n'y aura aucun risque pour les piétons, les cyclistes et les militaires qui courent deux fois par semaines et qui empruntent les routes de Bricy, Huêtre et Coinces ?

7° qu'il n'y aura aucun risque si le cours d'eau de la Retrève venait à nouveau inonder la zone sachant que le futur site est dans la zone inondable de la Retrève ?

8° qu'il n'y aura pas d'atteinte sur l'environnement et la santé ? Notamment sur l'eau potable avec les risques sanitaires encourus d'une pollution de nos réserves d'eau souterraines due aux épandages de digestat ;

9° qu'il n'y aura pas de bruit lié au fonctionnement du site 24h/24h et 7j/7j ? Surtout pour les habitations situées à moins de 500 mètres.

Aussi, la mairie de Bricy, en émettant un avis favorable avec seulement une réserve pour la voirie laisse sous entendre que les questionnements ci-dessus ont été abordés et qu'elle n'y voit pas d'inconvénients.

Seulement, à cause de l'ensemble de ces inconvénients, avez-vous conscience des effets sur la commune en matière d'art de vivre, de climat social, d'image de la commune, de dévalorisation du patrimoine immobilier, etc.

Ce projet avec ses nuisances et ses incertitudes sur les risques va dans le sens d'une diminution de l'attractivité du village pour les familles pouvant entraîner une baisse des élèves et donc de fermeture de classes ce qui n'est pas bon pour le dynamisme de la commune.

Nous espérons que ces éléments vous feront prendre conscience de l'importance du rôle et de la position de la mairie dans ce type de projet.

En conséquence, nous demandons que les prises de décisions et de positionnement sur ce projet soient en corrélation avec l'avis majoritaire des habitants de la commune de Bricy.

Nous demandons donc que votre avis favorable à la réalisation de ce projet soit revu considérant que le projet comporte trop d'interrogations.

En effet, vous auriez pu considérer l'insuffisance d'études sur l'impact sur les réserves en eau, l'insuffisance d'études sur les nuisances olfactives, l'insuffisance de contrôles, l'insuffisance d'étude du bilan carbone, l'insuffisance de sécurité des voiries en général et surtout aux abords des écoles, l'incompatibilité du site en zone inondable. Autant d'éléments qui auraient pu conduire à un avis défavorable.

Vous serez par ailleurs sollicités prochainement pour émettre un avis sur le plan d'épandage du digestat sur la commune. Nous espérons donc que cet avis sera représentatif de l'opinion public et des incertitudes compte tenu de l'absence d'études relatives aux conséquences sur la qualité des sols et de la nuisance olfactive.

Enfin, nous sommes ouverts au dialogue et proposons de vous rencontrer pour vous exposer plus en détails toutes les contraintes liées au projet valorisé par TERRENERGIES 360.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif Citoyens Bricy/Huêtre/Coinces

**PJ :** Pétition contre le projet de Méthanisation sur la commune de Bricy

**Copies :** DREAL – Préfecture du Loiret (DDPP)